

Tout savoir sur... Sûr de tout savoir

Actualité Juridique

Police municipale La ville de DOUAI et l'Etat condamnés.

Le 14-7-2025, La Voix du Nord publiait un article intitulé :

« À neuf mois des élections, le maire de Douai muscle son jeu en matière de police municipale ».

Cependant, le Maire s'est bien gardé d'informer la presse de la condamnation de la Ville de DOUAI et de l'Etat par le Tribunal Administratif de Lille, le 3 juillet 2025 dans une affaire qui l'opposait à un agent, à qui il avait retiré arbitrairement l'agrément et l'avait radié des cadres à deux reprises.

Par ordonnance de novembre 2022, le Tribunal Administratif a suspendu le premier arrêté de radiation des cadres jusqu'à ce qu'il soit statué au fond de la légalité. Est venue s'ajouter, l'injonction pour la ville de procéder à la réintégration juridique de l'agent et au versement de la somme de 800 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administratif.

Ne tenant pas compte de cette décision, le Maire a repris un deuxième arrêté de radiation des cadres identique.

Avec l'assistance du syndicat F.S.U., les deux arrêtés de radiation ont été déférés devant le Tribunal Administratif de LILLE.

La ville de DOUAI et l'Etat condamnés pour non-respect du contradictoire,

- La décision de retrait d'agrément (à la demande du Maire) du procureur de la République près du tribunal judiciaire de Douai a été annulée.
- Les deux arrêtés de radiation des cadres ont été annulés.
- Le Tribunal Administratif a enjoint le maire de Douai de procéder, dans le délai de trois mois suivant la notification du jugement, à la réintégration juridique de l'agent, incluant notamment la reconstitution de sa carrière et de ses droits sociaux, pour la période durant laquelle l'agent a été exclu de ses fonctions.

- Le Tribunal Administratif a condamné la ville de Douai et l'État à verser chacun à l'agent la somme de 1 000 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.
- Les conclusions présentées par la commune de Douai ont été rejetées.
- Le présent jugement a été notifié à l'agent, au Garde des Sceaux, ministre de la justice, et à la commune de Douai.

Après avoir subi les assauts de la collectivité, la discrimination, l'éviction, l'isolement, l'humiliation, les mensonges, les faux témoignages de certains « collègues » qui se reconnaîtront ; cet agent a été officiellement réintégré et sa carrière a été totalement reconstituée.

Une dépense pour la ville qui s'élève à plus de 100 000 € ;
s'y ajoute le versement à l'agent de la somme de 1800 €
au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative
et le règlement des honoraires de l'avocat de la ville.

Une belle victoire pour la FSU. qui a engagé tous les recours possibles !

A plusieurs reprises, la FSU avait dénoncé les mauvaises conditions de travail, les faveurs accordées à certains, la gestion hasardeuse de ce service, l'ambiance délétère qui y régnait...

Face à ces problèmes et pour ne pas reconnaître ouvertement les dysfonctionnements, le Maire avait tout de même décidé de commander un audit. Celui-ci a été mené à compter de mars 2024 avec la participation de l'actuel nouveau chef de service.

Par courrier en date du 3 juin 2024, La FSU a sollicité la communication de ce rapport d'audit.

A l'époque, le maire nous informait, lors d'un C.S.T., que « **ce document écrit ne lui a pas été communiqué, qu'il n'a eu qu'un rapport oral, qu'il en a déjà discuté avec le DGS, la DRH sur des premières dispositions à prendre.** Pour l'instant, pas de décisions formelles mais c'est un dossier prioritaire. Les représentants du personnel seront informés lors d'un prochain CST pour avis ».

Pourtant, on pouvait s'étonner du turn-over qui s'opérait au sein du service. Le Maire saupoudrait quelques sanctions disciplinaires afin d'asseoir son autorité.

Face à l'entêtement du Maire à ne pas communiquer les résultats de l'audit, la FSU a saisi la CADA. (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) qui a rendu un avis favorable.



Un audit accablant ! Un service à la dérive.

Extrait :

"Cet audit fait état de :

- symptômes saillants au sein de l'équipe,*
- de conflits interpersonnels entre les agents du service,*
- une mauvaise ambiance et des agents en souffrance au sein du service,*
- de nombreux arrêts de travail,*
- des dysfonctionnements organisationnels,*
- de locaux inadaptés, de véhicules anciens,*
- d'ordinateurs vieillissants voir obsolètes,*
- les E.P.I. obsolètes, l'absence de formations,*
- de relations conflictuelles, absence de cohésion, des clans qui s'affrontent, de la jalousie et des médisances,*
- un management perçu comme arbitraire et sur un mode "copinage".*

Des avantages sont octroyés à certains et pas à d'autres.

- Les demandes de changement d'horaire sont accordées de façon arbitraire.*
- Non gestion du temps de travail : " Si les gens étaient sur le terrain, ça irait beaucoup mieux, il faut moins de café et de rigolade avec les chefs".*
- Climat de travail délétère, anxiogène et peu propice à l'action efficace.*

L'énergie de l'équipe n'est pas vectorisée vers le travail mais bien dans la confrontation de tous contre tous.

- Une bonne partie du temps est utilisée pour critiquer, dénigrer, faire des médisances sur ses collègues et dans des conflits latents et manifestes.*

- Plusieurs profils d'agents :

- Agent compétent et engagé qui souffre des passe-droits observés, des comportements délétères et du manque de cadre.*
- Agent peu engagé qui travaille peu et ne respecte ni l'uniforme, ni la hiérarchie, ni les valeurs de la FP.*
- Agent qui ne fait pas de vague et surf sur les opportunités.*
- Agent autocentré, individualiste, pas de sens de l'équipe, souhaite faire sa place à tout prix.*
- Agent qui ne dispose plus de toutes ses capacités pour remplir ses missions,*
- Agent très bientôt à la retraite.*

- de violences psychologiques et harcèlement moral...

Une liste non exhaustive

LA FSU TERRITORIALE

La Voix du Nord du 14-7-2025, relatait :

« Un service qui connaît une progression inédite... à neuf mois des élections municipales ». « d'ici l'automne et le recrutement de quatre agents, le service comptera vingt-quatre policiers (dont quatre cadres) et six agents de surveillance de la voie publique (ASVP)... ».

Le Maire utiliserait-il le sujet de la sécurité pour faire croire à son potentiel électorat qu'il agit pour les douaisiens ? "Le probable candidat à sa succession a d'ailleurs très bien compris que la sécurité sera l'un des thèmes majeurs de la campagne des municipales".

Les effectifs

A la date du déroulement de l'audit, l'effectif était de :

Extrait : compte rendu de l'audit, MAI 2024 :

- * **TOTAL DE L'EFFECTIF : 27 dont 3 encadrants et le directeur.**
- * **24 agents opérationnels,**
- * **2 en retraite prochainement,**
- * **3 agents en arrêt longue durée,**
- * **2 agents sur 3 en arrêt au secrétariat.**

Qu'en est-il vraiment en octobre 2025 ?

	Agents ayant un grade de la filière Police Municipale	ASVP	Personnels administratifs
Octobre 2025	25 (d'après l'organigramme, y compris le Directeur et les agents en arrêt de travail)	6 (y compris les agents en arrêt de travail)	4

Le constat

Depuis Mai 2024 (date de l'audit), l'effectif des agents de la police municipale n'a pas sensiblement augmenté. Seule l'organisation du travail et les horaires de travail ont été modifiés. Quelques travaux de peinture et d'aménagement des locaux ont eu lieu.



LA FSU TERRITORIALE
engagé-es AU QUOTIDIEN